

Commune d'EPAGNY METZ-TESSY
(Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :
Télétransmission en Préfecture le 5 juillet 2023
Publication en ligne le 5 juillet 2023

DÉCISION DU MAIRE n° 2023 / 41

Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport
dans le cadre du Plan « 5 000 terrains de sport »

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

- * **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 qui donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire pour la durée de son mandat, tout ou partie de ses fonctions ;
- * **VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020 / 44 en date du 26 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour toute demande aux organismes financeurs, de l'attribution de subventions ;
- * **VU** la décision du Maire n° 2023 / 39 en date du 4 juillet 2023 ;
- * **CONSIDÉRANT** le souhait de la commune de créer une aire de pump track paysager,

D É C I D E

- D'abroger la décision du Maire n° 2023/39 en date du 4 juillet 2023, suite à une erreur matérielle.
- De solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour le projet mentionné ci-dessus et dont le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Estimation des dépenses HT	292 175.80€
Aides attendues : ANS 2023	79 632.43€
Autofinancement de la Commune	212 543.37€

- La présente décision sera portée à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune.
- La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
- Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Epagny Metz-Tessy, le 5 juillet 2023,
Le Maire,

Roland DAVIET.



Accusé de réception en préfecture
074-200053551-20230705-DEC-050723-41-AU
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023